

JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

69ème Année

Jeudi 12 Mars 1942

No. 49

SOMMAIRE

Arrêté du Ministère des Travaux Publics No. 8219.

En Supplément au "Journal Officiel" de ce jour :

MINISTÈRE DES FINANCES. — Administration des Contributions Directes. — Saisies administratives.

CONSEIL DES MINISTRES. — Décision portant modification des articles 8 et 25 des statuts de la Banque Misr S.A.E.

LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS, ETC.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté ministériel No. 8219

Vu l'Arrêté ministériel No. 8080 du 7 janvier 1936, modifié par l'Arrêté No. 8126 du 17 novembre 1938 relatif au Conseil du Tanzim et de l'Edilité Publique de la ville du Caire ;

Vu l'Arrêté ministériel No. 8213 du 22 décembre 1941 ayant trait au renouvellement de la nomination de Sir Robert Greg et de Son Excellence Mahmoud Sidky Pacha comme membres représentant les notables au Conseil du Tanzim et de l'Edilité Publique de la ville du Caire pour une période de trois ans expirant le 19 novembre 1944 ;

Etant donné le décès de Mahmoud Sidky Pacha ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat ;

ARRÊTE :

Art. 1.—El Sayed Abdel Méguid El Remali est nommé comme membre représentant les notables au Conseil du Tanzim et de l'Edilité Publique de la ville du Caire en remplacement de feu Mahmoud Sidky Pacha.

Art. 2.—Le Sous-Secrétaire d'Etat du Ministère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 Safar 1361 (8 mars 1942).

(Traduction.)

(Signé) : OSMAN MOHARRAM.

AVIS DES ADMINISTRATIONS

MINISTRY OF FINANCE

NOTICE

Issue by Tender of Treasury Bills

1. Tenders for L.E. 500,000 Egyptian Government 3 months Treasury Bills are invited on the terms stated hereafter, the issue forming part of the Loan authorised by Law No. 47 of 1941 and being a charge on the general resources of the Treasury and in particular on the sale proceeds of cotton accruing to the Government under the Arrêté ministériel No. 226 of 1941.

2. The Treasury Bills will be dated March 23, 1942 to mature on June 23, 1942.

Tenders must be on the special forms for this purpose which are obtainable at Branches of the National Bank of Egypt and other Banks.

3. Tenders should be addressed to the Minister of Finance and forwarded under sealed cover to the National Bank of Egypt, Sharia Kasr el-Nil, Cairo, and marked clearly "Tender for Treasury Bills".

Tenders must be received not later than noon on Wednesday, March 18, 1942.

4. No Tender for a nominal value of less than L.E. 25,000 will be considered and all tenders must be in multiples of L.E. 5,000.

The Ministry of Finance reserves the right to reject, or to accept any Tender in part only, on the same conditions as for the whole Tender.

Any Tender for which notice of acceptance is not received must be considered as having been rejected.

5. The Bills will be in five denominations :

L.E. 5,000 - L.E. 10,000 - L.E. 25,000 - L.E. 50,000 - L.E. 100,000.

6. The National Bank of Egypt will notify Tenderers of acceptance and the full amount payable in Egyptian Currency must be deposited at the National Bank of Egypt, Cairo, for account of the Ministry of Finance at latest by noon on March 23, 1942.

The relative Treasury Bills will be delivered by the National Bank of Egypt, Cairo.

MINISTÈRE DES FINANCES

AVIS

Mise en adjudication d'effets sur le Trésor

1. Le Ministère des Finances invite le public à présenter des offres pour l'achat d'effets sur le Trésor à trois mois de date pour une valeur totale de L.E. 500.000 aux conditions mentionnées ci-après, représentant une partie de l'emprunt émis en vertu de la Loi No. 47 de 1941, assuré par les ressources générales du Trésor et notamment par le produit de la vente du coton revenant au Gouvernement Egyptien en vertu de l'Arrêté ministériel No. 226 de 1941.

2. Les effets sur le Trésor porteront la date du 23 Mars 1942 et viendront à échéance le 23 Juin 1942.

Les offres devront être présentées sur les formules spéciales établies à cet effet qu'on pourra se procurer aux Branches de la National Bank of Egypt ainsi qu'auprès des autres Banques.

3. Les offres devront être adressées au Ministre des Finances et envoyées au Siège principal de la National Bank of Egypt, Rue Kasr el Nil, le Caire, sous enveloppe cachetée portant clairement la mention : "Offres relatives aux effets sur le Trésor".

Les offres devront être reçues le mercredi 18 Mars 1942, à midi, au plus tard.

4. Aucune offre d'une valeur nominale inférieure à L.E. 25.000 ne sera prise en considération. Les offres devront être faites en multiples de L.E. 5.000.

Le Ministère des Finances se réserve le droit de rejeter, ou de n'accepter qu'en partie et ce aux mêmes conditions que l'offre totale, toute offre qui lui serait faite, sans être tenu à donner une justification quelconque.

Toute offre pour laquelle un avis d'acceptation n'aura pas été reçu devra être considérée comme ayant été rejetée.

5. Les effets seront de cinq dénominations :

L.E. 5.000 - L.E. 10.000 - L.E. 25.000 - L.E. 50.000 - L.E. 100.000.

6. La National Bank of Egypt avisera les personnes dont l'offre aura été acceptée et le montant intégral devra en être versé en monnaie égyptienne pour compte du Ministère des Finances au siège principal de la National Bank of Egypt au Caire, le lundi 23 Mars 1942, à midi, au plus tard.

Les effets seront remis aux intéressés par la National Bank of Egypt au Caire.

MINISTÈRE DES FINANCES

Contrôle des Banques Hypothécaires

Rectification relative à la demande No. 482

Le Ministère des Finances annonce que la demande de réduction présentée en date du 5 avril 1939 à la Commission de Règlement des Dettes Hypothécaires par les Sieurs Sami Eff. Baddar et Naguib Eff. Baddar, propriétaires habitant à Nakkada, district de Kous, province de Kéneh et dont publication a été faite en date du 22 avril 1941 pour rejet définitif pour retard de plus de trois

annuités dues au Crédit Foncier Egyptien, cette demande est considérée comme admissible.

Toutefois il y a lieu de noter que les immeubles suivants ne rentrent pas parmi les biens objet de la dite demande :

- (1) 102 f. 13 k. 6 s., sis à El Zinat, district de Louxor, Moudirieh de Kéneh. Ces biens forment le gage du prêt 31563/16076 au nom du Sieur Kaddis Taodros Baddar au Crédit Foncier Egyptien ;
- (2) 115 f. 7 k. 12 s., sis à El Bahari Kamoula, district de Kous, Moudirieh de Kéneh. Ces biens forment le gage du prêt 31990/16541 au nom du Sieur Kaddis Taodros Baddar au Crédit Foncier Egyptien.

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration des Douanes Egyptiennes.—La Douane de Port-Saïd a l'honneur d'informer MM. les intéressés que les colis ci-dessous, arrivés en juillet, août 1941, se trouvent dans ses magasins jusqu'au 1^{er} décembre 1941 :

No.	Genre	Contenus	Marques et Numéros	Destinataires	Dates d'arrivée	Bateaux	Agents	No.
1	Colis	4 paquets cigarettes	S/m	Lieut Yoovjitch...	1- 8-1941	Douane de Kantara reçu No. 45/2		85
1	Machine à coudre			Inconnu	5- 8-1941	" " " "	" " 46/2	86
1	Valise	Articles de nécessité		" " " "	12- 8-1941	" " " "	" " 55/2	87
1	Colis	Cuir tanné		Mr. Geszel Lubechi	14- 8-1941	" " " "	" " 56/2	88
1	"	Tombac		M. Abdou el Rahim el Kashawi	2- 8-1941	Taftiche reçu No. 72/3		89
1	"	"		Moursi H. Balach	9- 8-1941	" " " "	" " 76/3	90
1	Paquet	"		Abdou H. Khalaf	17- 8-1941	" " " "	" " 84/3	91
1	Caisse	Objets personnels		E. Arvanitopoulo	19- 8-1941	" " " "	" " 85/3	92
1	Valise	Bagages personnels		"	20- 8-1941	{	" " " "	87/3
1	Machine à écrire	"		"	20- 8-1941		" " " "	" " 89/3
1	Paquet	Tabacs		Anvour Ali...	20- 8-1941	" " " "	" " 94/3	95
1	Colis	"		Stapledon & Sons	23- 8-1941	" " " "	" " 98/1	96
1	Radio	"		"	25- 8-1941	" " " "	" " 4/1	97
1	Colis	Bâche et corde		E. Arvanitopoulo	30- 8-1941	" " " "	" " 4/1	97
5	Caisses	Conserves	AVA 234/38	Ahmed el Chinawy	16- 8-1941	Oakbank 25-6-41	Hull Blyth & Co.	98
1	Caisse	Vide...	(LIPTON)	Near East Superintending	16- 8-1941	" 25-6-41	"	100
2	Caisses	Encre	DINOJUDAH NAHUM	Pharos...	19- 8-1941	" 25-6-41	"	101
1	Caisse	Pilules	DR(390)AS 522	Albert Mussa	26- 8-1941	" 25-6-41	"	102
2	Caisses	Pierre de batterie	E(AK)R	Pharos...	26- 8-1941	" 25-6-41	"	103
1	Caisse	Médicaments	DR()AS 570	Salmona	26- 8-1941	" 25-6-41	"	104
1	"	Sel de fruits	JR 25	Ordre	27- 8-1941	" 25-6-41	"	106
1	Colis	Papier coloré	(AGR) 1	"	27- 8-1941	" 25-6-41	"	109
1	Caisse	Biscuits	PM 36	"	27- 8-1941	" 25-6-41	"	110
1	"	Bouteilles vides	(R)	Near East Sup.	27- 8-1941	" 25-6-41	"	111
1	"	Pâté en boîtes	C C(JC/C)C B 1...	"	27- 8-1941	" 25-6-41	"	114
3	Caisses	Poudre d'ustensiles	VEEL (v72) 24011	United Exporters Ltd.	28- 7-1941	Cyclops 27-6-41	L. Savon & Co.	115
1	Caisse	"	VEEL (v100) 24011	"	28- 7-1941	" 27-6-41	"	115
4	Caisses	"	"	Ordre	28- 7-1941	" 27-6-41	"	115
1	Caisse	"	GFH	"	28- 7-1941	" 27-6-41	"	115
1	Bidon	Huile de peinture	S/m Mag. No. 80	Coucherie & Co.	11- 8-1941	—	—	116
1	Caisse	Gin	BORSA BOULAD & Co.	Theodossiades	27- 8-1941	Oakbank 25-6-41	Hull Blyth & Co.	117
1	Colis	pièce peau de mouton	S/m Mag. No. 81	Ahmed Mansi	12- 8-1941	Hangor des Bumboatmen		118
1	Lot	Cordes	" " " 83	Hassan Roweha	12- 8-1941	"	"	120
11	Sacs	Riz	" " " 83	"	12- 8-1941	"	"	120
1	Sac	Café vert	" " " 83	"	12- 8-1941	"	"	120
5	Sacs	Pois	" " " 83	"	12- 8-1941	"	"	120
5	"	Balayures de blé	" " " 82	M. Sarhan Gad...	12- 8-1941	"	"	119
6	"	Riz	" " " 84	Osman el Habal	12- 8-1941	"	"	121
5	"	"	" " " 85	El Saïd Mahdi	12- 8-1941	"	"	122
1	Baril	Vide...	Co. 9287	Carmel Oriental Co.	5- 8-1941	—	—	123
17	Caisses	{ Médicaments	{ (MUNIC) SANITARY SERVICE	{ Ordre	7- 8-1941	Alphard 8-7-41	Stapledon & Sons	124
1	Baril				16- 8-1941			" 8-7-41
5	Caisses	Coton	RE(WAR)AF 9502/5 28101...	"	16- 8-1941	" 8-7-41	"	125

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Post Office Savings Bank.—Caisse d'Épargne Postale

The Postmaster-General announces that the undermentioned deposit books having been lost, duplicates thereof will be issued after the lapse of one month from the date of this notice, should no objection meanwhile have been lodged at the General Post Office, Cairo, or at the Offices whence the deposit books were issued:—

Le Directeur Général des Postes annonce que les livrets ci-après, ayant été déclarés égarés, seront remplacés par duplicatas, sauf opposition signifiée à la Direction Générale des Postes, le Caire, ou aux Bureaux d'émission dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis:

Number Numéro	Series Série	Issuing Office Bureau d'émission	Number Numéro	Series Série	Issuing Office Bureau d'émission
73,988	36	Cairo.	3,088	225	Shebin el Kom.
3,174	43 bis	Faggala.	99	306	Abnûb.
18,431	72	Shûbra.	6,324	413	Saptia.
3,346	85	Minya el Bassal.	1,017	488 bis	Heliopolis Bahri.
1,236	92 bis	Sidi Gaber.	441	506	Kasr el Eini.

ADJUDICATIONS

The general conditions on which tenders for Government contracts can be received may be obtained from the Departments concerned, or from the Central Stores, Ministry of Finance, Cairo, or from the Office of the Inspecting Engineer to the Egyptian Government, 41 Tothill Street, London, S.W. 1.

The specifications, special conditions, samples, etc., relative to each adjudication may be obtained from the Departments concerned on any day (Fridays and holidays excepted), from 9 a.m. to noon.

Tenders must be submitted under sealed envelopes and will be received up till noon on the day fixed for the adjudication, except where otherwise stated.

Tenders for the following adjudications will be received at the undermentioned offices on the dates stated:—

MINISTRY OF INTERIOR

Director of Budget and Equipment Department, Ministry of the Interior, Cairo.

April 25, 1942.—Supply of clothing and necessaries for the Police and Ghaffir Forces for the year 1942-1943.

All information can be obtained from the Police Ordnance Department, Bulaq, Cairo.

Price of tender form is 200 mills. per copy.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Tanzim Department, Cairo.

March 28, 1942.—Excavation of 600 ditches in Sharia El-Haram during the year 1941-1942.

Cost of conditions of tender is 165 mills., exclusive 40 mills. for postage.

Applications to be written on stamped paper.

March 31, 1942.—Supply of 3,000 tons of rape-cake for fuel to Tanzim Depot during the year 1942-1943.

Conditions of tender is 160 mills., exclusive 30 mills. for postage.

Applications to be written on stamped paper.

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

Director-General, Tanzim Department, Cairo.

April 2, 1942.—Supply of 700 palm-trees.

Conditions are obtainable from the Department, against payment of 160 mills., exclusive 50 mills. for postage.

Applications to be written on stamped paper.

May 9, 1942.—Supply of electric lamps (bulbs) meters and other electric articles required for the year 1942-1943.

Conditions are obtainable from the Department, against payment of 175 mills., exclusive 50 mills. for postage.

Applications to be written on stamped paper.

Director-General, Mechanical and Electrical Department, Ministry of Public Works, Cairo.

April 2, 1942.—Supply of mineral lubricating oils required for Government Departments during the financial year 1942-1943.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of L.E. 1,500 mills. for each copy, plus 30 mills. for postage.

Inspector of Irrigation, Second Circle, Tanta.

April 8, 1942.—Stonework necessary for Bayaras and revetments, during the period from May 1, 1942 to April 30, 1943.

Tender forms can be obtained from the above Office, against payment of 450 mills., plus 120 mills. for postage.

Director-General, Department of Civil Defence, Bustan Palace, Hawayati Street, Cairo.

April 12, 1942, at 10 a.m.—Erection of a shed for cars.

Specifications and conditions of tender can be obtained from the above Office, against payment of 300 mills. per copy.

MINISTRY OF COMMUNICATIONS

Egyptian State Railways, Telegraphs and Telephones.

Tenders are invited for the supply of: steel files, hides, steel tubes, cotton lubricating pads, printing and binding materials, portorage, loading, unloading and stacking wooden sleepers at the Administration's Stores at Abbassia, Ramlet Bulaq, Farz and Bashtil.

For particulars, see the Weekly Commercial Bulletin for tenders.

HEADQUARTERS OF THE TERRITORIAL FORCES

Headquarters of the Territorial Forces, 24 Sharia Ismail Serry Pasha, Munira, Cairo.

Tenders will be received for the following articles required for the Camps of the Territorial Forces during the year 1942-1943:—

March 22, 1942.—Supply of bread.

March 25, 1942.—Supply of meat.

Price of documents is 60 mills. for each.

ADJUDICATIONS

Pour obtenir des exemplaires des "Conditions générales des offres et des adjudications du Gouvernement", s'adresser à l'administration intéressée ou à l'Economat Central, Ministère des Finances, le Caire, ou au bureau de M. l'Ingénieur-Inspecteur près le Gouvernement d'Egypte, 41 Tothill Street, Londres S.W. 1.

Le cahier des charges, conditions spéciales, échantillons, etc., relatifs à chaque adjudication, peuvent être obtenus tous les jours, les vendredis et jours fériés exceptés, de 9 h. a.m. à midi, dans les bureaux des administrations intéressées.

Les offres devront être envoyées sous plis cachetés et seront reçues jusqu'au jour fixé pour l'adjudication, à midi, sauf indication contraire.

Des offres pour les adjudications suivantes seront reçues aux bureaux ci-après, aux dates ci-dessous :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie

Mars 23, 1942.—Fourniture et pose de deux armoires frigorifiques aux morgues de la rue Premier Khédive et de l'Hôpital du Gouvernement.

Copies du cahier des charges sont remises contre paiement de P.T. 10.

MINISTÈRE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Direction Générale des Municipalités (Bureau Postal Kasr el Doubara), le Caire.

Avril 2, 1942.—Construction d'une petite usine d'eau potable au Bandar de Kift.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Direction contre paiement de L.E. 1.

Avril 4, 1942.—Travaux de macadamisage à Chebine el Kom.

Les spécifications y relatives peuvent être obtenues de la dite Direction contre paiement de L.E. 1,500 mills.

VENTES ET LOCATIONS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie

Mars 23, 1942, à 10 h. a.m. — Vente aux enchères publiques d'un lot de bois d'arbres au Service des Parcs et Plantations au Rond-Point, d'après les conditions déposées aux Magasins de Chatby.

ANNONCE

MONTS-DE-PIÉTÉ EGYPTIENS

Banque de Prêts sur Nantissements
(Société Anonyme)

149 rue Emad el Dine, le Caire.

(Reg. du Com. du Caire No. 169)

Exercice 1941

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme des "Monts-de-Piété Egyptiens", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 avril 1942, à 11 heures, au Siège Social provisoire de la Société.

Par Arrêté ministériel No. 171 de 1941 paru au "Journal Officiel" No. 92 du 14 juillet 1941, le Siège Social a été transféré provisoirement au Caire, 149 rue Emad el Dine.

ORDRE DU JOUR :

- (1) Rapports des Membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, résidant en Egypte ;
- (2) Approbation de la situation des Comptes en Egypte au 31 décembre 1941 et des Résultats en Egypte pour l'exercice 1941 ;
- (3) Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire ;
- (4) Réélection d'Administrateurs sortants ;
- (5) Nomination d'un Commissaire aux comptes.

Pour être admis à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires auront, conformément à l'article 30 des statuts, soit avant le 5 avril 1942, à déposer leurs titres au Siège Social provisoire de la Société, 149 rue Emad el Dine.

Le Conseil d'Administration.

JOURNAL OFFICIEL

Le "JOURNAL OFFICIEL" paraît les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PREX DU NUMÉRO	}	Pour l'année 1942	20 Mills.
		Pour l'année 1941	40 "
		Pour l'année 1940	100 "

Il n'est conservé en stock aux magasins du Bureau des Publications du Gouvernement, au Ministère des Finances, le Caire, que les numéros de l'année en cours et ceux des deux années précédentes.

Pour obtenir un extrait du "Journal Officiel" des années antérieures, une demande doit être présentée au Bureau des Publications du Gouvernement, à l'Imprimerie Nationale, Boulac.

Abonnements : Les abonnements partent du premier de chaque mois ; ils sont payables par anticipation, au comptant, par chèque ou mandat postal.

POUR L'EGYPTE Un an, L.E. 1,500 mills.—Six mois, 900 mills.

POUR L'ETRANGER Un an, £2.10.0.—Six mois, £1.10.0.

Annonces : A l'exception du bilan des banques et autres établissements financiers, le "Journal Officiel" n'insère pour les particuliers que les avis ou annonces dont la publication est exigée par la Loi. Prix par ligne : 120 mills.

Prix d'insertion des Statuts de Sociétés : L.E. 50.

Les documents de toute nature destinés à être insérés au "Journal Officiel" doivent être signés par une personne autorisée et devront être adressés comme suit : "Journal Officiel," Imprimerie Nationale, Boulac.

Le "Journal Officiel" peut être obtenu par l'entremise de tout libraire

IMPRIMÉ À L'IMPRIMERIE NATIONALE DE BOULAC, AU CAIRE,
SOUS LE RÈGNE DE

Sa Majesté FAROUK Ier
AUGUSTE ROI D'EGYPTE

Le Directeur de l'Imprimerie Nationale et des Journaux Officiels,

MOHAMMED BAKRI.

SUPPLÉMENT AU JOURNAL OFFICIEL

No. 49 du Jeudi 12 Mars 1942

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration des Contributions Directes

Saisies Administratives

Le public est informé qu'il sera procédé par voie de criée aux enchères publiques aux séances qui seront tenues dans les Gouvernorats et les Moudiries et aux dates ci-dessous mentionnées, à 10 heures du matin, à la vente des immeubles ci-après désignés suivant les clauses et conditions indiquées dans le procès-verbal de vente (modèle No. 69 C.D.) dont copie se trouve au bureau des revenus de chaque Gouvernorat ou Moudirieh.

Maamourieh de Kafr El Cheikh

Mars 22, 1942.—1 feddan, appartenant à Ali Eff. Gaber Khan-sourah, situé dans le village de Sanhour el Medina, Markaz de Dessouk, au Hod El Nachwah No. 4, dans la parcelle No. 3, saisi suivant procès-verbal du 9 avril 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 16 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 3 de 1938).

Mars 22, 1942.—1 feddan, appartenant aux dames Zeinab et Bahieh Mohamed Sadek Chita, situé dans le village d'Ebtou, Markaz de Dessouk, au Hod Khalig el Ray No. 6, dans la parcelle No. 9, saisi suivant procès-verbal du 27 novembre 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 116 de 1939).

Mars 22, 1942.—Une maison, appartenant à Om el Saad, fille de Mohamed Nasr el Din et Mohamed Eff. Hassan el Kalini, située dans le village de Bandar de Dessouk, Markaz de Dessouk, à Haret El Achraf No. 32, saisie suivant procès-verbal du 25 octobre 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 116 de 1939).

Mars 22, 1942.—1 feddan, appartenant à Ismaïl Attya Enani, Metwali Attya Enani, Naguidah, Fatmah, Zakiya, les hoirs de Galilah, Misaidah, filles de Attya Enani et leur mère la dame Zannoubah Achmawi el Gayar, situé dans le village de Sanhour el Medina, Markaz de Dessouk, au Hod Ezbet el Haita No. 9, première section, dans la parcelle No. 17, saisi suivant procès-verbal du 9 avril 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 12,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 20 de 1939).

Moudirieh de Charkieh

‡ Mars 21, 1942.—1 f. 22 k., appartenant à Sayed Ahmed Serria el Saghir, situés dans le village d'Amrit, Markaz d'Abou Hammad, au Hod El Ghafara No. 1, dans la parcelle No. 126, saisis suivant procès-verbal du 30 mars 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 98 de 1938).

‡ Mars 21, 1942.—16 kirats, appartenant aux dames Fatma, Bamba, Zeinab, Nefissa, Amna, Naguiya et Set el Balad, filles de Younès Diyab, situés dans le village de Sanhout, Markaz de Minia el Kamh, au Hod El Dora No. 1, dans la parcelle No. 83, saisis suivant procès-verbal du 7 mars 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 42,200 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir "Journal Officiel" No. 78 de 1941).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Guizeh

‡ Mars 21, 1942.—1 k. 14 s., appartenant à Alia Hanem Moursi Mohamed, fille d'El Hag Morsi Mohamed Affi, épouse de Baki Eff. Abdel Gawad, situés dans le village de Manial el Rodah, au Bandar d'El Guizeh, au Hod El Mekias No. 2, parcelle No. 16, Chareh El Marzouki No. 95, saisis suivant procès-verbal du 7 juin 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 192 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, la parcelle No. 7, Chareh El Manial No. 88, sur une longueur de $4\frac{1}{4}$ kassabas ; au sud, Chareh El Marzouki No. 95, sur une longueur de $4\frac{1}{4}$ kassabas ; à l'est, la parcelle No. 18, Chareh El Marzouki No. 95, sur une longueur de 5 kassabas ; à l'ouest, la parcelle No. 5, Chareh El Manial No. 88, sur une longueur de 5 kassabas.

Moudirieh de Béni-Souef

Mars 21, 1942.—2 feddans, appartenant à Aly Saïd Moussa, situés dans le village de Chanawia, Markaz de Béni-Souef, au Hod El Guezira el Kebli Gazayer No. 3, 1re division, dans la parcelle No. 327, saisis suivant procès-verbal du 26 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les limites de Zeitoun ; au sud, route gouvernementale et Abdel Latif Aly Saïd ; à l'est, les parcelles Nos. 162, 163, 164, 165, 168, 169, 170, 173, 174, 175, 176, 177, 189, 190, 1089, 1096, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200 et 326, au même Hod, appartenant aux hoirs de Farag Ghoraba ; à l'ouest, la parcelle No. 372, appartenant à Aly Saïd Moussa.

Mars 21, 1942.—1 f. 16 k., appartenant aux hoirs de Youssef Hassan Hemeida, situés dans le village de Maasaret Abou Sir, Markaz d'El Wasta, au Hod Eit el Cheikh No. 11, dans la parcelle No. 115, saisis suivant procès-verbal du 28 janvier 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 96 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les parcelles Nos. 26 et 56, au Hod No. 10, au nom de Mohamed Eff. Cholkany ; au sud, la parcelle No. 109, appartenant à la Moudirieh de Béni-Souef ; à l'est, la parcelle No. 116, appartenant aux hoirs de Youssef Hassan Hemeida ; à l'ouest, la parcelle No. 45, appartenant à Abdel Halim Yacoub Gachy et autres.

Moudirieh de Fayoum

‡ Mars 21, 1942.—17 k. 15 k. 12 s., appartenant à Mohamed Eff' el Soufi Charabi Ragab, situés dans le village d'El Bassiounia, Markaz de Fayoum, saisis suivant procès-verbal du 1^{er} août 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 57,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont en deux Hods comme suit :

(1) 7 f. 23 k., au Hod El Gineina No. 235, parcelle No. 1, limités : au nord, les hoirs de Nasr Ibrahim et Abdel Hamid Nimr, sur une longueur de 75 kassabas ; au sud, canal Abdallah Wahbi, sur une longueur de 10 kassabas ; à l'est, Fathet Edward, dans la parcelle No. 2 sur une longueur de 19 kassabas ; à l'ouest, Fathet Edward, dans la parcelle No. 1, sur une longueur de 31 kassabas.

(2) 9 f. 16 k. 12 s., au Hod El Ali No. 238, parcelle No. 1, limités : au nord, canal et Khalifa Abdel Aal, sur une longueur de $78\frac{1}{2}$ kassabas ; au sud, les limites du Hod No. 239 et Bahr Wahbi, sur une longueur de $78\frac{1}{2}$ kassabas ; à l'est, Fathet Edward, dans la parcelle No. 1, sur une longueur de 31 kassabas ; à l'ouest, le reste des terrains, sur une longueur de 43 kassabas.

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Fayoum

‡Mars 21, 1942.—1 f. 12 k., appartenant à Abdel Rahman Mohamed el Achery, situés dans le village de Gardo, Markaz d'Itsa, au Hod El Raya No. 6, dans la parcelle No. 47, saisis suivant procès-verbal du 19 novembre 1940, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix: L.E. 76,800 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les hoirs de Gabbour Abdallah Yacoub, sur une longueur de 25½ kassabas ; au sud, Ahmed Ahmed Ragab Nassar, sur une longueur de 25½ kassabas ; à l'est, le reste des terrains, sur une longueur de 19¾ kassabas ; à l'ouest, Crédit Foncier Agricole, sur une longueur de 19¾ kassabas.

‡Mars 21, 1942.—25 f. 14 k. 8 s., appartenant à Hassanein Eff. Attia Hassanein, situés dans le village de Massaret Sawi, Markaz de Sennourès, au Hod Derah el Kholi No. 6, parcelles Nos. 48 et 49, saisis suivant procès-verbal du 26 mars 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 320 pour la partie saisie. (Pour les limites, voir " Journal Officiel " No. 10 de 1942).

‡Mars 21, 1942.—50 feddans, appartenant à Mohamed Eff. el Masry Hassan Gad el Mawla, situés dans le village d'El Hagar, Markaz d'Itsa, au Hod Moustapha Faïd No. 240, dans la parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 29 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 384 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, les hoirs de Gaber Saad et les hoirs de Attia Moftah Abou Galayel et ses frères, sur une longueur de 179 kassabas ; au sud, canal public de Harga sur une longueur de 166½ kassabas ; à l'est, le reste des terrains, sur une longueur de 121 kassabas ; à l'ouest, le reste des terrains et Hod No. 236, sur une longueur de 72 kassabas.

‡Mars 21, 1942.—3 f. 1 k. 6 s., appartenant à Tantawi Eff. Tantawi Abou Zeid, situés dans le village de Sennourès, Markaz de Sennourès, saisis suivant procès-verbal du 6 juillet 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 268,800 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont en deux Hods comme suit :

(1) 1 f. 23 k. 18 s., au Hod Tantawi Bey No. 133, dans la parcelle No. 5, limités : au nord, une école, sur une longueur de 39 kassabas, se dirige vers le sud, et vers l'est, voisinage de Fatma Tantawi, sur longueur de 15 kassabas, longueur totale 54 kassabas ; au sud, le reste de la parcelle No. 35, appartenant à Mohamed Eff. Lotfi Tantawi, sur une longueur de 52½ kassabas ; à l'est, route, sur une longueur de 12¾ kassabas ; à l'ouest, la parcelle No. 33, au même Hod, appartenant à Fatma Tantawi, sur une longueur de 12 kassabas.

(2) 1 f. 1 k. 6 s., au Hod Maris el Ward No. 137, dans la parcelle No. 89, limités : au nord, le reste de la parcelle No. 89, appartenant à Abdel Wahed Baraka, sur une longueur de 27 kassabas ; au sud, Abdel Kerim Ramadan el Redini et Guirguis Karam, dans la parcelle No. 8, au Hod No. 143, sur une longueur de 27 kassabas ; à l'est, route, sur une longueur de 16 kassabas ; à l'ouest, la parcelle No. 9, aux Hods Nos. 143 et No. 85, et Hod No. 137, appartenant à Massoud Banoub, sur une longueur de 12 kassabas.

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

MINISTÈRE DES FINANCES

Moudirieh de Fayoum

‡Mars 21, 1942.—5 feddans, appartenant à la dame Tafida Hassan Gad el Mawla, situés dans le village d'El Hagar, Markaz d'Itsa, au Hod Nasbet Hassan Agha² No. 238, dans la parcelle No. 1, saisis suivant procès-verbal du 29 mars 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 38,400 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, le reste des terrains, sur une longueur de 80 kassabas ; au sud, le reste des terrains, sur une longueur de 100 kassabas ; à l'est, canal de Haraga, sur une longueur de 18½ kassabas ; à l'ouest, Youssef Hassan Motfah et consorts, sur une longueur de 18½ kassabas.

‡Mars 21, 1942.—7 f. 6 k. 16 s., appartenant à Takawi Boulos Henein, situés dans le village d'El Bassiounia, Markaz d'El Fayoum, saisis suivant procès-verbal du 1^{er} août 1936, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 9,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont en deux Hods comme suit :

(1) 7 f. 12 s., par indivis dans 30 f. 23 k. 8 s., au Hod Takawi Boulos No. 239, parcelle No. 1, limités : au nord, Hod No. 238, sur une longueur de 170 kassabas ; au sud, canal Abdallah Wahbi, sur une longueur de 245 kassabas ; à l'est, sud triangle ; à l'ouest, Hod El Sab'in et El Nazaz, sur une longueur de 145 kassabas.

(2) 6 k. 4 s., par indivis dans 301 f. 12 k. 16 s., au Hod El Mankabadi No. 283, Fasl Tani, limités : au nord, Chemin de fer et canal Abdallah Wahbi ; au sud, à l'est et à l'ouest, Hod El Mankabadi No. 283, Fasl Talet.

Moudirieh de Minieh

‡Mars 21, 1942.—2 feddans, appartenant à El Cheikh Abdel Salam Ismaïl Ziad, situés dans le village de Hehya, Markaz de Samalout, au Hod Abou Cheneif No. 36, saisis suivant procès-verbal du 4 février 1938, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 9,600 mills. pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord, Tell et Remal et le reste des terrains, sur une longueur de 32 kassabas ; au sud, Ibrahim Rizk, sur une longueur de 32 kassabas ; à l'est, Tell et Remal et les terrains du Gouvernement, sur une longueur de 21 kassabas ; à l'ouest, le reste des terrains, sur une longueur de 21 kassabas.

‡Mars 21, 1942.—5 kirats, appartenant à Koraïm Eff. Omar, situés dans le village d'El Cheikh Temai, Markaz d'Abou Korkas, au Hod Dayer el Nahia No. 2, saisis suivant procès-verbal du 18 janvier 1941, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 64 pour la partie saisie. Ces terrains sont limités : au nord et au sud, le reste des terrains, sur une longueur de 41 kassabas chaque limite ; à l'est, la montagne, sur une longueur de 40½ kassabas ; à l'ouest, canal, sur une longueur de 40½ kassabas.

‡Mars 21, 1942.—1 feddan, appartenant à Mohamed Tewfik Abdel Gawad Mohamed, situé dans le village de Béni Khaled, Markaz de Maghagha, au Hod El Nazla No. 4, saisi suivant procès-verbal du 28 juin 1939, et ce pour avoir paiement du montant des échéances à acquitter. Mise à prix : L.E. 44,800 mills. pour la partie saisie. (Pour les limites, voir " Journal Officiel " No. 146 de 1941).

‡ Vente avec réduction du deuxième cinquième.

SUPPLÉMENT AU JOURNAL OFFICIEL

No. 49 du Jeudi 12 Mars 1942

CONSEIL DES MINISTRES

Décision

Vu l'article 3 de la Loi No. 40 de 1941 relative à l'intervention de l'Etat dans la Banque Misr S.A.E. ;

Vu les deux articles 8 et 25 des statuts de ladite Banque ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et l'adhésion du conseil d'administration de la Banque ;

Le Conseil des Ministres a décidé, le 10 mars 1942, de modifier comme suit les deux articles 8 et 25 des statuts de la Banque Misr :

Art. 8.—La cession des actions s'opère par une déclaration de transfert sur les Registres de la Société.

A cet effet, il est présenté à la Société une déclaration de transfert signée du cédant et une déclaration d'acceptation du cessionnaire.

Toutefois, aucun transfert ne sera définitif et opposable, tant aux contractants qu'à la Société, qu'après son approbation par le Conseil d'Administration son inscription sur les Registres de la Société et sa mention sur l'action, le tout sous la signature de deux Administrateurs ou de deux personnes spécialement déléguées à cet effet par le Conseil d'Administration.

La Société pourra exiger la preuve de la nationalité du cessionnaire et la légalisation des signatures des deux contractants.

Art. 25.—Pour prendre part à l'Assemblée Générale, il faut être propriétaire de vingt actions au moins.

Tout actionnaire qui se trouve dans les conditions voulues pour être admis à l'Assemblée Générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, membre lui-même de l'Assemblée.

Chaque membre de l'Assemblée a droit pour lui-même et chacun de ses mandants à une voix pour chaque vingt actions.

Le Président du Conseil des Ministres,
MOUSTAPHA EL-NAHAS.

(Traduction.)

